

Déclaration du maire de Brossard à l'égard de l'adoption du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil

## Un aménagement durable et responsable

**Brossard, le 27 avril 2016** – Le maire de Brossard, M. Paul Leduc, salue l'adoption, par le conseil de l'agglomération de Longueuil, du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil (SAD). Initiée en 2012, la concrétisation de cette démarche de planification régionale de l'aménagement du territoire permettra à Brossard d'aller de l'avant avec la révision de ses outils de planification locale.

Rappelons que le Plan d'urbanisme et les règlements de la Ville de Brossard doivent être conformes aux principes établis à l'échelle de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et de l'agglomération de Longueuil.

### Une planification urbaine durable

La refonte réglementaire d'urbanisme que mène actuellement la Ville de Brossard était dépendante de l'adoption de ce schéma.

Cette nouvelle réglementation qui intègre les principes du développement durable constitue, pour la Ville de Brossard, l'occasion d'introduire des modes d'occupation du sol plus durables, d'optimiser la performance environnementale et de créer des TOD (Transit-Oriented Development ou aménagements axés sur le transport en commun) qui sont de véritables milieux de vie dynamiques, complets et compacts à l'échelle humaine, où les modes de transports actifs et collectifs y trouvent un large écho. « La révision de notre plan d'urbanisme et de ses règlements que nous réalisons actuellement, en consultation avec les citoyens, permettra d'affirmer le leadership de notre collectivité, en plus de concrétiser la vision que nous nous sommes donnée dans notre *Planification stratégique 2013-2030*, en termes de développement intelligent, de nouvel urbanisme et de développement durable », a déclaré le maire de Brossard, M. Paul Leduc.

### Une protection des milieux naturels

La protection des milieux naturels est une priorité pour Brossard et ne doit pas être vue en opposition au développement urbain, car celui-ci doit se faire de façon durable et dans le respect de la capacité d'accueil des milieux. « Brossard fait figure de leader dans la protection des milieux naturels. Ce sont presque 600 hectares de territoire qui sont protégés à perpétuité à des fins de conservation. La Ville a également adopté une résolution appuyant le mouvement de ceinture verte et bleue du Grand Montréal », a conclu le maire Leduc.